

Arras, le 26 juillet 2019

Dates d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département du Pas-de-Calais pour la campagne 2019-2020

Par arrêté du 26 juillet 2019, Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais, a fixé les modalités et les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le Pas-de-Calais pour la campagne 2019-2020.

L'ouverture générale de la chasse est fixée au 15 septembre 2019 à 10 heures. Pour la plupart des espèces et des modes de chasse, les chasseurs peuvent pratiquer leur loisir de 10 heures à 17 heures jusqu'au 12 janvier 2020 puis de 9 heures à 18 heures jusqu'à la date de fermeture générale, le 29 février 2020. Cet arrêté ne concerne pas les espèces de gibier migrateur, dont les dates d'ouverture et de fermeture sont fixées au niveau national.

Par mesure de sécurité, le port du gilet fluorescent est obligatoire en action de chasse pour les chasseurs et les accompagnants, sauf pour certains modes de chasse spécifiques.

Pour plus de précision, l'arrêté est affiché en Mairie. Il est, également, disponible sur le site des services de l'État à l'adresse suivante :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable/Chasse-et-faune-sauvage>